



ALGERAC

Procédure d'évaluation à distance

Remote assessment procedure

PRO 29 Version 02 / 04-06-2025

Etabli/Revu par le responsable qualité Date : 26/12/2024	Vérifier par la direction technique Date : 03/03/2025	Validé par la direction générale Date : 04/06/2025
---	--	---



Sommaire

1. Objet et domaine d'application	1
2. Vocabulaire et abréviations.....	1
3. Références	2
4. Modifications.....	3
5. Description	3
6. Enregistrements.....	8

1. Objet et domaine d'application

L'objectif de la présente procédure, est de définir les dispositions pour effectuer des évaluations à distance sans compromettre l'intégrité de l'accréditation accordée par ALGERAC lorsque l'évaluation n'est pas réalisable sur site, en raison des circonstances imprévues.

Ce document est applicable à toutes les évaluations, hormis les évaluations initiales et d'extensions (portées et sites).

Pour l'évaluation de transition combinée avec la surveillance, l'évaluation à distance est basée sur les deux versions.

Pour les évaluations de transition non combinée, elles peuvent être réalisées à distance ou sur la base d'une évaluation documentaire.

2. Vocabulaire et abréviations

Événements extraordinaires ou autres circonstances : Une circonstance échappant au contrôle de l'organisation, « cas de force majeure » (la guerre, une grève, une émeute, une instabilité politique, une épidémie, une pandémie, etc.), ou d'autres catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Evaluation à distance : Evaluation d'un OEC à partir d'un emplacement autre que celui physiquement présent.

Evaluation documentaire : processus permettant de déterminer la conformité de l'OEC en évaluant à distance les preuves documentées et en aboutissant à un constat d'évaluation et à des conclusions.

Visioconférence : utilisation des moyens de

Summary

1. Purpose and scope	1
2. Terms and abbreviations.....	1
3. References.....	2
4. Amendments	3
5. Description.....	3
6. Records.....	8

1. Purpose and scope

The objective of this procedure is to define the arrangements for carrying out remote assessments without compromising the integrity of the accreditation granted by ALGERAC when the assessment is not feasible on site, due to unforeseen circumstances.

This document is applicable to all assessments, except initial and extension assessments (scopes and sites).

For the transition assessment combined with proctoring, the remote assessment is based on both versions.

For uncombined transition assessments, they may be carried out remotely or on the basis of a desk assessment.

2. Terms and abbreviations

Extraordinary events or other circumstances: A circumstance beyond the control of the organization, "force majeure" (war, strike, riot, political instability, epidemic, pandemic, etc.), or other natural or man-made disasters.

Remote assessment: Assessment of a CAB from a location other than the physically present location.

Document assessment: The process of determining the CAB's compliance by remotely assessing the documented evidence and arriving at an assessment finding and conclusions.

Videoconference: the use of telecommunication



télécommunication pour organiser des discussions/réunions entre les participants en différents lieux.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : Technologie qui sert à collecter, stocker, récupérer, traiter, analyser et transmettre des informations. Cela comprend les logiciels et le matériel tels que les smartphones, les ordinateurs portables, les ordinateurs de bureau, les caméras vidéo, la technologie de transmission, etc.

OEC : Organisme d'Évaluation de la Conformité

CD : Chef de département

REE : Responsable de l'Équipe d'Évaluation

TIC : Technologies de l'information et de la communication

3. Références

- **ISO/IEC 17011**, Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité.
- **ISO 19011**, Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management.
- **IAF ID 3: 2011**, IAF Informative Document for Management of Extraordinary Events or Circumstances Affecting ABs, CABs and Certified Organization
- **IAF ID 12: 2023**, Principles on Remote Assessment
- **EA-2/21 G:2022**, Guidance on remote assessments.
- **IAF MD 4: 2025**, IAF Mandatory Document for the Use of Information and Communication Technology (ICT) for Auditing/Assessment Purposes
- **PRO 12**, Procédure d'accréditation
- **PRO 25**, Procédure de surveillance, de renouvellement et d'extension de la portée d'accréditation.
- **PRO 03**, procédure de gestion du système d'information
- **PRO 16**, procédure de prise de décision

means to organize discussions/meetings between participants in different locations.

Information and Communication Technologies (ICT): Technology that is used to collect, store, retrieve, process, analyze and transmit information. This includes software and hardware such as smartphones, laptops, desktops, video cameras, transmission technology, and more.

CAB: Conformity Assessment Body

HD: Head of Department

TL: Team Leader

ICT: Information and Communication Technologies

3. References

- **ISO/IEC 17011**, Conformity assessment – Requirements for accreditation bodies accrediting conformity assessment bodies;
- **ISO 19011**, Guidelines for auditing management systems;
- **IAF ID 3: 2011**, IAF Informative Document for Management of Extraordinary Events or Circumstances Affecting ABs, CABs and Certified Organization;
- **IAF ID 12: 2023**, Principles on Remote Assessment;
- **EA-2/21 G: 2022**, Guidance on remote assessments;
- **IAF MD 4: 2023**, IAF Mandatory Document for the Use of Information and Communication Technology (ICT) for Auditing/Assessment Purposes;
- **PRO 12**, Accreditation procedure;
- **PRO 25**, Procedure for monitoring, renewal and extension of the scope of accreditation;
- **PRO 03**, Information system management procedure
- **PRO 16**, decision making procedure



4. Modifications

Les modifications portent sur :

- la mise à jour des références ;
- l'intégration des dispositions de sécurité et confidentialité ; sur la traçabilité documentaire ; et la décision du CAS ;
- l'adaptation du format pour une présentation simultanée des versions française et anglaise.

5. Description

5.1. Principes généraux

Les évaluations à distance sont réalisées, selon les mêmes critères que les évaluations sur site.

Toutes les exigences des standards applicables sont évaluées.

Les technologies à privilégier pour la réalisation des évaluations à distance sont les outils de téléconférence/visioconférence ou autres : ZOOM, WEEBEX, ect.

De manière générale, tous les échanges avec l'OEC doivent être traçables.

La décision d'utiliser l'évaluation à distance pour observer une activité se base sur une analyse préalable des risques.

5.2. Critères de recours à l'évaluation à distance

L'évaluation à distance peut être envisagée dans les cas suivants :

- Des événements extraordinaires ou autres circonstances (Epidémie, Pandémie, Grève, Instabilité politique, etc.) ;
- d'un déplacement impossible vers un organisme pour des raisons de sécurité, restrictions de voyage, etc. ;
- Le nombre important de sites à évaluer est difficile à remplir par ALGERAC dans son délai prévu ;
- L'évaluation porte sur une extension mineure de la portée de l'accréditation.
- L'indisponibilité de l'équipe d'évaluation pour cas de force majeure.
- La situation exige que l'équipe d'évaluation revienne pour réaliser une évaluation

4. Amendments

The amendments relate to:

- updating the references;
- the integration of security and confidentiality provisions; and on documentary traceability;
- the adaptation of the format for a simultaneous presentation of the French and English versions.

5. Description

5.1. General principles

Remote assessments are carried out according to the same criteria as on-site assessments. All requirements of the applicable standards are assessed.

The technologies to be preferred for carrying out remote assessments are teleconference/videoconferencing or other tools: ZOOM, WEEBEX, Skype, WhatsApp and the telephone, if necessary (connection problem).

In general, all exchanges with the CAB must be traceable.

The decision to use remote assessment to observe an activity is based on a prior risk analysis.

5.2. Criteria for using remote assessment

Remote assessment may be considered in the following cases:

- Extraordinary events or other circumstances (Epidemic, Pandemic, Strike, Political instability, etc.);
- of an impossible trip to an organization for security reasons, travel restrictions, etc.;
- The large number of sites to be assessed is difficult for ALGERAC to fill within its planned deadline;
- The assessment focuses on a minor extension of the scope of accreditation.
- The unavailability of the assessment team due to force majeure.
- The situation requires the assessment team to return to conduct a complementary/additional



complémentaire/supplémentaire rapprochée de l'évaluation initiale.

5.3. Conditions préalables aux évaluations à distance

Une analyse des risques liés à la programmation de l'évaluation est effectuée par le CD concerné (FOR 77-1) afin d'éliminer ou de réduire les risques à un niveau acceptable, et également de s'assurer que tous les critères requis sont satisfaisants pour effectuer l'évaluation à distance.

Lors de l'analyse des risques, le CD prend en compte :

- La période écoulée depuis la dernière évaluation sur site ;
- La disponibilité d'équipements des TIC appropriés et la capacité de les utiliser efficacement (tant pour l'équipe d'évaluation que pour les OEC) ;
- La nature des exigences à couvrir lors de l'évaluation ;
- La nature des constatations à suivre et les types de preuves attendus ;
- La nature des réclamations et autres questions qui doivent faire l'objet d'une enquête ;
- Contraintes de sûreté et de sécurité au sein de l'OEC ;
- La stabilité des ressources et du système de management de l'OEC ;
- Le niveau de numérisation des informations à mettre à disposition des évaluateurs ;
- La performance, la transparence et la collaboration de l'OEC ;
- Le nombre de l'équipe d'évaluation et la durée de l'évaluation ;
- La formation et l'expérience des évaluateurs à l'utilisation des techniques et outils d'évaluation à distance.

Si les résultats de l'analyse des risques sont satisfaisants, ALGERAC s'assure que les conditions sont réunies pour réaliser des évaluations à distance :

- Une salle de réunion appropriée dans les locaux d'ALGERAC dans le cas où l'équipe d'évaluation ne peut pas réaliser une visio-conférence à partir de leur domicile ;

assessment close to the initial assessment.

5.3. Prerequisites for remote assessments

A risk analysis is carried out by the relevant HD (FOR 77-1) in order to eliminate or reduce the risks to an acceptable level, and also to ensure that all the required criteria are satisfactory to carry out the remote assessment.

When analyzing the risks, the HD takes into account:

- The period since the last on-site assessment;
- The availability of appropriate ICT equipment and the ability to use it effectively (both for the assessment team and for the CABs);
- The nature of the requirements to be covered during the assessment;
- The nature of the findings to be followed and the types of evidence expected;
- The nature of the claims and other matters that are to be investigated;
- Safety and security constraints within the CAB;
- The stability of the CAB's resources and management system;
- The level of digitization of the information to be made available to the assessors;
- The CAB's performance, transparency and collaboration;
- The number of the assessment team and the duration of the assessment;
- Training and experience of assessors in the use of remote assessment techniques and tools.

If the results of the risk analysis are satisfactory, ALGERAC ensures that the conditions are met to carry out remote assessments:

- An appropriate meeting room on the premises of ALGERAC in the event that the assessment team cannot carry out a videoconference from their home;



- Lorsqu'il n'est pas possible pour les évaluateurs de se réunir en un seul lieu, ils doivent pouvoir rester en contact régulier avec le REE ;
- Accès à l'Internet par une connexion rapide et fiable, par tous les membres de l'équipe ainsi que par l'OEC ;
- Une plateforme de visioconférence et tous autres moyens de communication approprié (par exemple Skype, appel de groupe WhatsApp, courrier électronique, téléphone) ;
- La confirmation de la confidentialité des informations par l'équipe d'évaluation, avant l'évaluation (FOR 01-1) ;
- Les membres de l'équipe d'évaluation doivent avoir accès à tout moment au personnel de l'OEC, concerné par l'évaluation ;
- Assurer la confidentialité et le respect de la vie privée pendant les pauses lors de l'évaluation, par exemple en coupant les microphones, en arrêtant les caméras.

5.4. Planification de l'évaluation à distance

Si toutes les conditions pour l'évaluation à distance sont remplies, ALGERAC informe l'OEC et les évaluateurs sur les techniques d'évaluation et les moyens de communication utilisés, afin de leur permettre de faire les préparatifs nécessaires.

La planification de la date d'évaluation à distance est fixée en commun accord avec l'OEC et les évaluateurs selon les dispositions de la PRO 12.

L'équipe d'évaluation procède à la revue documentaire et prépare l'évaluation (entretien & observation des activités).

5.5. Spécifications organisationnelles et techniques

Tester la plate-forme/logiciel pour s'assurer de la bonne utilisation par l'équipe d'évaluation/OEC, avant l'évaluation.

5.6. Evaluation à distance

A- Réunion d'ouverture : Selon les dispositions de la PRO 12.

Les conditions préalables aux évaluations à distance sont d'application (voir chapitre 5.3).

B- Evaluation

Afin de faciliter le déroulement de l'évaluation,

- Where it is not possible for assessors to meet in one place, they must be able to maintain regular contact with the TL;
- Access to the Internet through a fast and reliable connection, by all team members as well as by the CAB;
- A videoconference platform and any other appropriate means of communication (e.g. Skype, WhatsApp group call, email, telephone);
- Confirmation of the confidentiality of the information by the assessment team, prior to the assessment (FOR 01-1);
- The members of the assessment team must have access at all times to the staff of the CAB concerned by the assessment;
- Ensure confidentiality and privacy during breaks during the assessment, such as muting microphones, shutting off cameras.

5.4. Planning of the remote assessment

If all the conditions for the remote assessment are met, ALGERAC informs the CAB and the assessors about the assessment techniques and means of communication used, in order to allow them to make the necessary preparations.

The scheduling of the remote assessment date is set in common agreement with the CAB and the assessors in accordance with the provisions of PRO 12.

The assessment team conducts the document review and prepares the assessment (interview and observation of activities).

5.5. Organizational and technical specifications

Test the platform/software to ensure proper use by the assessment team/CAB prior to the assessment.

5.6. Remote assessment

A- Opening meeting: According to the provisions of PRO 12.

The prerequisites for remote assessments apply (see Chapter 5.3).

B- Assessment

In order to facilitate the conduct of the assessment, the remote assessment can be



l'évaluation à distance peut être réalisée en deux phases pour une journée d'évaluation (2 x ½ Journée parexemple) ;

Lors de l'évaluation, tous les échanges de documents peuvent se faire par email, et pour les documents ne pouvant être envoyés par l'OEC, une consultation par partage d'écran est acceptée.

Chaque évaluateur individuel peut interroger les personnes de l'OEC et/ou évaluer les dossiers pertinents conformément aux exigences applicables (norme, réglementation, ...etc.) ;

Lorsque des non-conformités sont identifiées, elles doivent être discutées et vérifiées avec l'OEC afin de s'assurer de l'exactitude des informations;

Après vérification et confirmation avec les évalués, toutes les constatations sont soumises et revues par le REE, qui peut demander des éclaircissements aux membres de l'équipe.

Toute difficulté rencontrée pendant l'évaluation (problème de technologie, éléments ne pouvant être évalué hors site, problèmes d'accès aux enregistrements remettant en cause l'évaluation des exigences, etc.), le CD/RA chargé du dossier doit être informé.

Si l'évaluation à distance est annulée ou arrêtée en raison de problèmes précités, elle sera organisée à une date ultérieure, en commun accord avec l'OEC.

C - Réunion de clôture

La réunion de clôture aura lieu en fin d'évaluation selon les dispositions de la PRO 12.

Les fiches d'écarts sont renseignées et envoyées à l'OEC, dans un délai n'excédant pas les 24 heures, qui suivent la réunion de clôture.

Tous les documents à valider par l'OEC (feuille de présence, fiches d'écarts, etc.) doivent être envoyés au REE et à ALGERAC dans un délai ne dépassant pas les 24 heures qui suivent la réception des documents par l'OEC.

Le principe de traitement des écarts reste le même selon la procédure d'accréditation (PRO 12).

D - Traçabilité documentaire

Les rapports d'évaluation et les enregistrements associés indiquent dans quelle mesure les TIC ont

carried out in two phases for one day of assessment (2 x 1/2 Day for example);

During the assessment, all document exchanges can be done by email, and for documents that cannot be sent by the CAB, a consultation by screen sharing is accepted.

Each individual assessor may interview the persons of the CAB and/or assess the relevant files in accordance with the applicable requirements (standard, regulations, ... etc.);

Where non-conformities are identified, they must be discussed and verified with the CAB to ensure the accuracy of the information;

After verification and confirmation with the assesses, all findings are submitted and reviewed by the TL, who may seek clarification from the team members.

Any difficulties encountered during the assessment (e.g., technology issues, items that cannot be assessed off-site, problems accessing records that affect the requirements assessment, etc.), the HD/AO in charge of the file should be informed.

If the remote assessment is cancelled or stopped due to the above problems, it will be organized at a later date, in common agreement with the CAB.

C - Closing meeting

The closing meeting will take place at the end of the assessment in accordance with the provisions of PRO 12.

The deviation sheets are completed and sent to the CAB, within a period not exceeding 24 hours, following the closing meeting.

All documents to be validated by the CAB (attendance sheet, deviation sheets, etc.) must be sent to the TL and ALGERAC within a period not exceeding 24 hours after receipt of the documents by the CAB.

The principle of treatment of deviations remains the same according to the accreditation procedure (PRO 12).

D - Document Traceability

Assessment reports and associated records indicate the extent to which ICTs were used to



été utilisées pour mener les évaluations et leur efficacité dans l'atteinte des objectifs d'évaluation.

E - Décision

L'examen du dossier par les membres du comité d'accréditation spécialisé se fait cf. à la procédure de prise de décision (PRO 16)

5.7. Evaluation à distance non réalisable

S'il existe des raisons claires pour lesquelles une évaluation à distance n'est pas possible pour un OEC, ALGERAC offre la possibilité du maintien de l'accréditation au moyen d'un examen documentaire approfondi et d'une conférence téléphonique.

L'évaluation sur site sera effectuée dès que possible. Les motifs de refus peuvent inclure :

- Lorsque l'évaluation sur site ne peut pas être effectuée (par exemple, la santé, les événements climatiques, l'instabilité politique, les risques pour la sécurité des membres de l'équipe d'évaluation, etc.).
- Lorsque la présence physique des évaluateurs influence négativement le résultat des activités d'évaluation de la conformité devant témoins (par exemple, contamination, manque d'espace) ;
- Lorsqu'en raison de la nature de l'activité accréditée et du mode de fonctionnement de l'OEC accrédité, l'évaluation sur site n'aurait pas de sens (par exemple, pour les activités contrôlées dans l'environnement virtuel)
- L'incapacité de travailler en raison du manque de personnel / manque de disponibilité des employés.
- Lorsqu'il n'est pas possible de répondre aux exigences spécifiques de certains systèmes (par exemple, des évaluations sur site sont spécifiées).
- L'évaluation initiale, également l'extension à de nouveaux domaines.
- Lorsque la connectivité est insuffisante pour la diffusion en direct.
- Lorsque les limitations de l'équipement (par exemple, les microscopes) peuvent nécessiter l'installation de caméras spécialisées.
- Lorsque des problèmes de confidentialité et de sécurité existent dans certains domaines (par

conduct assessments and their effectiveness in achieving assessment objectives.

E - Decision

The file review by the specialized accreditation committee members is carried out in accordance with decision making procedure (PRO 16).

5.7. Remote assessment not feasible

If there are clear reasons why a remote assessment is not possible for a CAB, ALGERAC offers the possibility of maintaining accreditation by means of a thorough desk review and conference call.

The on-site assessment will be completed as soon as possible. Reasons for refusal may include:

- When the on-site assessment cannot be performed (e.g., health, climatic events, political instability, safety risks to assessment team members, etc.).
- When the physical presence of assessors negatively influences the outcome of witness conformity assessment activities (e.g., contamination, lack of space);
- Where, due to the nature of the accredited activity and the mode of operation of the accredited CAB, the on-site assessment would not make sense (e.g. for controlled activities in the virtual environment)
- Inability to work due to lack of staff/lack of availability of employees.
- When it is not possible to meet the specific requirements of certain systems (e.g. on-site assessments are specified).
- Initial assessment, also extension to new areas.
- When connectivity is insufficient for live streaming.
- Where equipment limitations (e.g., microscopes) may require the installation of specialized cameras.
- When privacy and security concerns exist in



exemple, les soins de santé, la médecine légale).

- Lorsque certains secteurs et situations sont restreints par les limites sensorielles des techniques à distance (besoin d'entendre, de sentir, d'avoir un regard non limité), par exemple dans certaines situations de témoignage d'activités.

NB : lorsqu'une évaluation de renouvellement ou de surveillance est jumelée avec une extension, ALGERAC ne peut pas réaliser l'évaluation à distance.

5.8- Protection des données

Les dispositions de sécurité et confidentialité des informations transmises par voie électronique sont appliquées conformément à la procédure des systèmes d'information (PRO 03).

6. Enregistrements

Analyse des risques liée à la programmation d'une évaluation (FOR 77-1)

Engagement de confidentialité et d'impartialité des évaluateurs ou experts (FOR 01-1)

certain areas (e.g., healthcare, forensics).

- When certain sectors and situations are restricted by the sensory limits of distance techniques (need to hear, feel, have an unrestricted gaze), for example in certain situations of testimony of activities.

PS: when a renewal or monitoring assessment is combined with an extension, ALGERAC cannot carry out the assessment remotely.

5.8. Data protection

The security and confidentiality provisions of information transmitted electronically are applied in accordance with the information systems procedure (PRO 03).

6. Records

Risk Analysis related to the scheduling of an assessment (FOR 77-1)

Commitment to confidentiality and impartiality of the assessors or experts (FOR 01-1)